

Département de Seine et Marne

Saint Thibault, le 10 mai 2023

MAIRIE DE

SAINT THIBAUT DES VIGNES

77400 - Tél : 01.60.31.51.42

Fax : 01 64 02 80 58

n° 2023-095

ARRETE RELATIF A LA CIRCULATION DES CHIENS DANS L'ALLE DU CHATEAU

LE SAMEDI 24 JUIN 2023

A L'OCCASION DE LA FETE DES SPORTS

Le Maire de la Commune de SAINT THIBAUT DES VIGNES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2, conférant au Maire, sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, des pouvoirs de police visant à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques,

Vu l'arrêté n° 97-146 du 21 octobre 1997, relatif à la circulation des chiens dans la Commune de Saint Thibault des Vignes,

Vu la demande présentée par le service des sports, le 10 mai 2023,

Considérant que pour permettre le bon déroulement de la fête des sports du samedi 24 juin 2023, **il convient de prévenir les conséquences graves pouvant résulter de la présence de chiens dans l'allée du château.**

ARRETE

ARTICLE 1 : Tous les chiens même tenus en laisse, exceptés les chiens de vigiles et de personnes malvoyantes, seront interdits dans l'allée du château, le samedi 24 juin 2023.

ARTICLE 2 : Madame la Commissaire de Police, Monsieur Le Commandant de la Caserne des Sapeurs Pompiers et tous les agents régulièrement mandatés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur Le Sous -Préfet de Torcy.

Le Maire,

Sinclair VOURIOT

